

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE
Salles sur Cérrou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D09-06 06 2023
Convocation : 25 05 2023

Conseil Syndical du 6 juin 2023

Objet : Modification du tableau des effectifs de la collectivité

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, SOULIE Christiane,
Messieurs BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier,
BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, BRIERE
Alex, VALIERE Jean-Paul, MALET Christian, PAILLAS Pierre

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis, DOUZIECH Florent

Absents Excusés : PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, REDO Aline, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le Vice-président rappelle ce qui suit,

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président expose à l'assemblée ce qui suit

- Compte tenu des modifications réalisées depuis la délibération en date du 11 juillet 2019, il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil syndical,

Sur la proposition du Vice-président,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'adaptation des postes de catégorie C ouverts dans les effectifs de la collectivité

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs de la catégorie de la collectivité comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi Adjoint administratif au 01/01/2023 : - Adjoint Administratif territorial :	35	1.5	1.5	Gestion personnel, comptabilité et budget
Cadre emploi Adjoint administratif : A compter du 01/07/2023 - Adjoint Administratif territorial : - Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	35 17.5	1 1	1 1	Gestion personnel, comptabilité et budget
Cadre emploi des Adjoints techniques au 01/01/2023 : - Adjoint technique territorial - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe -Ingénieur	35 35 35 35	2 1 1 2	2 1 1 2	Espaces verts rivière Espaces verts rivière Technicien de Rivière 1 Directeur / 1 chargé de mission BDE SIG
Cadre emploi des Adjoints techniques au 30/12/2023 : - Adjoint technique territorial - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe -Ingénieur	35 35 35 35	2 1 1 2	2 1 1 2	Espaces verts rivière Espaces verts rivière Technicien de Rivière 1 Directeur / 1 chargé de mission BDE SIG

EMPLOIS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	METIERS
Cadre emploi des Adjoints techniques au 01/01/2023 : - Ingénieur territorial - Adjoint technique territorial	35 35	2 0.09	2 0.09	Chargé de mission (PAT, Prévention inondation) Entretien des locaux
Cadre emploi Adjoint administratif : Adjoint administratif territorial	35	1	1	Gestion personnel, comptabilité et budget
Cadre emploi Adjoint administratif à compter du 01/07/2023 : Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	35	1	1	Gestion personnel, comptabilité et budget

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

La séance est levée à 21h 30

Fait et délibéré en séance, le 6 juin 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Pour le Président empêché,
Le vice-président, M. BONNET Michel

Le secrétaire, Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : 07/06/2023

Transmise au Représentant de l'Etat le : 07/06/2023

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture